

Dépôt: N. Yves Cruchten



Luxembourg, le 8 juillet 2015

Résolution

La Chambre des Députés,

-vu la résolution du Parlement européen du 15 janvier 2009 sur Srebrenica,

-considérant que l'année 2015 marque le triste 20ème anniversaire des atrocités commises envers la population civile dans la ville bosniaque de Srebrenica;

-considérant que pendant ce terrible mois de juillet 1995, plus de 8.000 hommes et jeunes garçons musulmans, qui avaient trouvé refuge dans cette région alors placée sous la protection des forces armées des Nations Unies, ont été lâchement assassinés par des forces serbes de Bosnie ;

-soulignant que cette tragédie constitue l'apogée des violences en Bosnie et Herzégovine pendant les années de guerre frappant l'ex-Yougoslavie à la fin du XXe siècle ;

-rappelant que suite aux exécutions délibérées, 25.000 femmes, enfants et personnes âgées avaient été déportés et que de nombreux cas de viols ont été recensés ;

-rappelant que le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a qualifié de génocide les actes atroces commis à Srebrenica;

-rappelant que le TPIY a reconnu coupable plusieurs militaires serbes comme le Chef d'état-major Radislav Krstic d'avoir soutenu et encouragé le génocide de Srebrenica, d'autres importants procès étant actuellement en cours comme celui de MM. Karadzic et Mladic.

-félicitant le parlement serbe d'avoir adopté le 31 mars 2010 une résolution qui présente des excuses publiques pour les crimes commis à Srebrenica en été 1995 ;

-soulignant que la mémoire et la réconciliation sont des facteurs essentiels dans la construction de l'avenir et dans les efforts de chaque génération pour éviter la répétition des tragédies du passé ;

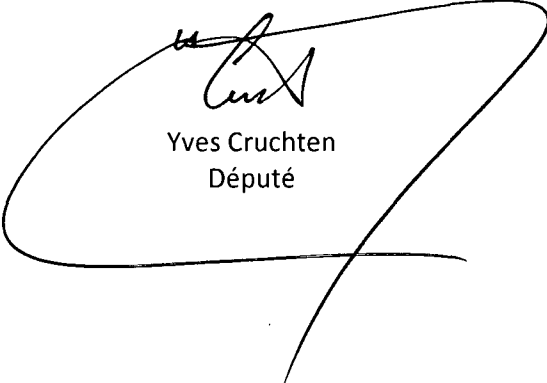
La Chambre des Députés,

reconnait que les actes atroces commis, entre le 11 Juillet et le 17 Juillet 1995, dans la ville de Srebrenica et ses alentours, constituent un génocide au terme de l'article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ;

encourage les autorités de la Serbie et de la Bosnie et Herzégovine à poursuivre les efforts de réconciliation en cours;

met l'accent sur le fait que les autorités religieuses, les médias et le système éducatif jouent un rôle important dans ce processus de réconciliation ;

rend hommage à toutes les victimes de tous les génocides et crimes contre l'humanité et se joint à l'appel du Parlement européen pour que soit instituée une journée internationale de commémoration des génocides.



Yves Cruchten
Député